



Décret du Concile des évêques de l'Église orthodoxe ukrainienne du 13 novembre 2018



Le Concile des évêques de l'Église orthodoxe ukrainienne s'est réuni à la laure de la Dormition des Grottes de Kiev le 13 novembre 2018. Ayant entendu le rapport de Sa Béatitude le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine sur les difficultés auxquelles est confrontée l'Église orthodoxe ukrainienne ces derniers temps, le Concile décrète ce qui suit :

1. L'Église orthodoxe d'Ukraine qui est canonique et reconnue par les Églises orthodoxes locales, étant au service de Dieu et du peuple ukrainien, soutient, par principe, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Église orthodoxe d'Ukraine est présente dans toutes les régions d'Ukraine et réunit tant les territoires qui sont sous contrôle des autorités ukrainiennes que ceux qui ne le sont pas, partageant toutes les joies et les souffrances de son peuple.
2. L'Église orthodoxe d'Ukraine dispose de tous les droits d'indépendance et d'autonomie aujourd'hui nécessaires au service fructueux de Dieu et du peuple ukrainien.
3. L'Église orthodoxe d'Ukraine s'est toujours prononcée, de façon conséquente, pour la guérison du schisme, pour le rétablissement de l'unité, c'est-à-dire pour une Église unique. Toutefois, le rétablissement de l'unité de l'orthodoxie ukrainienne ne doit pas signifier la

transformation de l'Église en un élément de politique ou de propagande, étant donné que cela contredit la nature de l'Église. Nous sommes convaincus que la division doit être surmontée sans immixtion des facteurs étatiques, politiques et autres forces extérieures.

4. L'Assemblée des évêques se prononce contre toute tentative de changer l'appellation de l'Église orthodoxe d'Ukraine, comme cela a déjà été annoncé par les premières personnalités de l'État, et contre toutes les manifestations de discrimination des fidèles de l'Église orthodoxe d'Ukraine au niveau législatif. En cas d'adoption de tels projets de lois par le Parlement ukrainien, l'Église orthodoxe d'Ukraine défendra ses droits par tous les moyens légaux prévus par « Les fondements de la conception sociale de l'Église orthodoxe d'Ukraine », la législation ukrainienne et la Convention européenne des droits de l'homme.

5. L'Assemblée des évêques de l'Église orthodoxe d'Ukraine considère que les décisions du Saint-Synode du Patriarcat de Constantinople du 11 octobre 2018 sur la question ecclésiale ukrainienne sont invalides et n'ont aucune valeur canonique. En particulier, la décision d'établir la juridiction du Patriarcat de Constantinople sur le territoire de l'Ukraine résulte d'une interprétation spéculative de l'histoire ecclésiale. Quant à la décision sur la levée de l'anathème et autres interdits ecclésiastiques pesant sur les dirigeants du schisme ainsi que la reconnaissance de pseudo-ordinations qui ont été accomplies par eux alors qu'ils sont en schisme, elle est la résultante d'une interprétation altérée des canons ecclésiastiques. L'histoire ne connaît pas de cas d'éradication des schismes par leur simple légitimation. En prenant ces décisions anti-canoniques, en admettant les schismatiques dans leur rang actuel, le Patriarcat de Constantinople, conformément aux canons ecclésiastiques, s'est engagé lui-même sur la voie du schisme. En conséquence, la communion eucharistique de l'Église orthodoxe d'Ukraine avec le Patriarcat de Constantinople est actuellement impossible et est interrompue.

6. Nous considérons inadmissible l'immixtion illégale du Patriarcat de Constantinople dans les affaires d'une autre Église locale, ainsi que les tentatives de régler la question ecclésiale ukrainienne avec la participation des autorités de l'État ainsi que des schismatiques, tout en ignorant la voix de l'Église orthodoxe canonique d'Ukraine. Nous constatons aussi avec regret que les centaines de milliers d'appels des fidèles de notre Église au patriarche Bartholomée, demandant à celui-ci de ne pas légitimer le schisme sous couvert de la création d'une autocéphalie, n'ont pas été entendus.

7. L'Assemblée des évêques souligne que le processus d'octroi du soi-disant tomos d'autocéphalie est artificiel, imposé de l'extérieur, ne découle pas de la nécessité ecclésiale interne, n'apporte aucune unité ecclésiale réelle et approfondit la division, intensifie les conflits dans le peuple ukrainien. Dans de telles conditions, nous considérons impossible l'association à un tel processus de l'épiscopat, du clergé et des laïcs de l'Église orthodoxe d'Ukraine.

8. L'Église orthodoxe d'Ukraine, par principe, est attachée à l'approche canonique pour surmonter la division ecclésiale. Suivant cette approche, ceux qui reviennent du schisme doivent impérativement faire pénitence. Les portes de l'Église n'ont jamais été fermées à qui veut être un chrétien orthodoxe spirituellement parfait.

9. L'Assemblée des évêques constate que les actions illégales du Patriarcat de Constantinople entraînent une profonde crise ecclésiale, tant en Ukraine que dans l'orthodoxie mondiale. Nous prions afin que la voix des nombreux millions de fidèles de l'Église orthodoxe d'Ukraine soit entendue, et que le Patriarcat de Constantinople se corrige des actions entreprises jusqu'à présent.

10. L'Assemblée des évêques appelle le Patriarcat de Constantinople au dialogue avec l'Église orthodoxe d'Ukraine avec la participation fraternelle de toutes les Églises orthodoxes locales, dans le but de résoudre conciliairement le problème.

11. L'Assemblée des évêques demande au primat de l'Église orthodoxe d'Ukraine, Sa Béatitude le métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine Onouphre, de s'adresser aux primats des Églises orthodoxes locales à propos de la situation de crise qui touche la vie ecclésiale de l'Ukraine en raison de l'intervention illégale du Patriarcat de Constantinople.

12. L'Assemblée des évêques appelle tous les enfants de l'Église orthodoxe d'Ukraine à renforcer les prières, à maintenir l'unité entre eux ainsi que la fidélité à la Sainte Église du Christ et à ne pas craindre les épreuves possibles, en se rappelant des paroles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ : « Prenez courage, j'ai vaincu le monde » (Jn 16,33).
À Kiev, le 13 novembre 2018 »

Traduction : orthodoxie.com

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46965/>